



**Université Paris 1
Ecole nationale d'administration**

**Master « Relations internationales et Actions à l'Étranger »
Parcours « Administration publique et Affaires Internationales »**

**L'Europe de la défense
dans le contexte de crise économique**

Le volet capacités militaires - Quels enjeux, moyens et perspectives à travers
la coopération en vue du Conseil européen de décembre 2013 ?

Sous la direction de
Sami MAKKI
Maître de conférences, Science-Po Lille

soutenu par
Kirsikka LEHTO-ASIKAINEN
CIP Promotion Lucie Aubrac (2012-2013)

L'Europe de la défense dans le contexte de crise économique: Le volet capacités militaires - Quels enjeux, moyens et perspectives à travers la coopération en vue du Conseil européen de décembre 2013 ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Méthodologie	5
I) POLITIQUE DE SÉCURITE ET DE DÉFENSE COMMUNE ET LE VOLET CAPACITAIRE – ENTRE L’ALLIANCE ATLANTIQUE ET LA RECHERCHE DE L’AUTONOMIE EUROPÉENNE	6
A) Enjeux et défis du volet capacitaire dans un nouveau contexte stratégique et économique	6
1. Réalités des opérations de gestion de crise militaire européenne.....	8
2. Réductions des budgets de défense européens.....	9
3. Augmentation des coûts d’armements et de matériaux militaires.....	12
4. Coopération entre l’Union européenne et l’OTAN	12
B) 27 Etats membres - divisés par visions, unis par réalités?	13
II) COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CAPACITES A TRAVERS L’AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE ET LA COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE	15
Mutualisation et partage des capacités militaires.....	16
A) Agence européenne de défense - facilitateur avec plus de potentiel	17
1. Histoire et missions.....	17
2. Projets en cours.....	19
B) Coopération sous-régionale - Solution pour avancer la coopération européenne ou pas ? - Les exemples de Weimar/Weimar+, Lancaster House et la coopération nordique	20
1. Weimar - groupe lobby en faveur de la PSDC	21
2. Lancaster House - bilatéralisme à contre-courant.....	22
3. Modèle nordique NORDEFECO - modèle de référence?	24
CONCLUSIONS	26
1. Volonté politique - point de départ.....	26
2. Moyens financiers - quelles solutions?	27
3. Industrie européenne de défense - heure de vérité.....	28
4. Futur de l’Agence européenne de défense.....	28
5. Coopération renforcée entre l’Union européenne et l’OTAN - exigence évidente.....	28
6. Capacités militaires - pour quoi faire?.....	29
BIBLIOGRAPHIE	31

INTRODUCTION

Après plus de vingt ans d'existence, le bilan de l'Europe de la défense est considéré comme mitigé. Malgré des tentatives de construction d'une coopération militaire dès le début des années 1950 avec la première initiative échouée d'une Communauté européenne de défense (CED), c'est en 1992, avec le Traité de Maastricht, que la politique de sécurité commune de l'Union européenne sera véritablement lancée.

Selon le compromis du Traité de Maastricht « la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ».¹ La fin de la guerre froide et l'échec de l'Europe dans les crises des pays de l'ancienne Yougoslavie avaient stimulé la création de la PESC qui devenait le deuxième pilier intergouvernemental de l'Union. La prise de décision à l'unanimité reste toujours la règle générale de la PESC.

Après le traité de Maastricht, les traités principaux en matière de défense sont les Traités d'Amsterdam en 1997, de Nice en 2001, et enfin le Traité de Lisbonne en 2009.² En 1999, la PESC était renforcée par la création de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) après le rapprochement franco-britannique de Saint Malo, décisif pour faire avancer cette politique.

Il est important dès le départ de préciser que l'Europe de la défense ne signifie pas la défense de l'Europe. En effet, son objectif est plus limité et prévoit un rôle de l'Union européenne dans la gestion de crises internationales en dehors de son territoire. Par contre, quand on parle de la défense de l'Europe, on fait plutôt référence à l'OTAN qui est responsable de la défense collective de la plupart des Etats membres de l'UE³. 21 des 27 états membres de l'Union européenne sont aussi membres de l'OTAN.

Sur le volet capacitaire, thème principal de ce mémoire, le Conseil européen d'Helsinki de 1999 marquait un point de départ. Afin de donner à l'Union européenne des moyens de prendre en charge des missions dites Petersberg, c'est-à-dire des missions humanitaires d'évacuation, de maintien ou de rétablissement de la paix, de forces de combat en cas de gestion de crises, un objectif global ambitieux de capacités était défini. Le « Helsinki Headline Goal » consistait à pouvoir mobiliser 50 000 à 60 000 hommes dans un délai de 60 jours et de les soutenir pendant au moins une année, sur une base volontaire des Etats membres.

En ce qui concerne l'environnement stratégique, la première stratégie européenne de sécurité était adoptée en 2003 pour définir les défis mondiaux et les principales menaces contre la sécurité de l'Union, ainsi que clarifier les objectifs stratégiques face à ces menaces. La stratégie était mise à jour en 2008 pour intégrer les nouvelles menaces sécuritaires, comme les armes de destruction massives, le terrorisme, les

¹ Dumond Jean-Michel, Setton Philippe, *La Politique étrangère et de sécurité commune*, réflexe Europe, La documentation française, 1999

² Fontaine Pascal, *L'Union européenne - Histoire, institutions, politiques*, Editions du Seuil, Nouvelle édition, 2012

³ Raccach Aurélien (dir.), *Le Traité de Lisbonne - De nouvelles compétences pour l'Union européenne?*, L'Harmattan, 2012

conflits régionaux, les Etats en faillite, le crime organisé, la cybersécurité, la sécurité énergétique et le changement climatique. Sur le rôle et les objectifs de l'Europe, la stratégie reste vague : « L'Europe doit être prête à assumer sa part dans la responsabilité de la sécurité internationale et la construction d'un monde meilleur ».⁴ Des réflexions pour une nouvelle stratégie « globale » européenne pour succéder à la stratégie de sécurité ont été menées par des think-tanks.

Sur les capacités de défense, la stratégie de sécurité annonce que l'Union doit transformer ses armées en forces encore plus flexibles et mobiles pour pouvoir répondre à ces nouvelles menaces. A la suite de l'adoption de la stratégie de sécurité, l'Union a décidé de se fixer un nouvel objectif global militaire à l'horizon de 2010, renouvelé par la suite en 2011. Ce nouvel objectif avait pour ambition d'améliorer l'interopérabilité, de raccourcir le délai de prise de décision en gestion de crise et de déploiement des forces, et de renforcer la capacité de soutien des forces.⁵

C'est dans ce contexte que la création de l'Agence européenne de défense (AED) a été décidée en 2004 avec la mission d' « assister le Conseil et les Etats membres dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer les capacités de défense européenne dans le domaine de la gestion de crises, et soutenir le développement de la PESD dans son état actuel et son développement futur ».⁶ L'Agence a pour objectif d'harmoniser les efforts dans le domaine de la défense européenne, y compris les capacités militaires, et aider l'Union à acquérir une autonomie stratégique sur le plan militaire.

Sur le plan opérationnel, l'Europe a incontestablement contribué à la gestion de crises internationales, civiles et militaires. Les opérations militaires et les missions civiles sont la raison d'être de la PSDC et l'affirmation la plus visible de la capacité d'action extérieure de l'Union. Depuis 2003, l'UE a déployé 27 opérations militaires et missions civiles sur trois continents, dont 11 déploiements sont achevés, 15 sont actuellement conduites et deux sont en planification; avec une majorité d'opérations civiles. Les opérations et missions en cours mobilisent environ 5 000 personnes (80 000 personnes ont été déployées depuis 2001). Depuis l'été 2012, on peut constater, une nouvelle dynamique des opérations et missions PSDC, qui se traduit par le lancement de quatre nouvelles missions en Afrique, notamment pour le Sahel.

Le traité de Lisbonne de 2009 a offert une nouvelle possibilité et des nouveaux outils pour relancer l'Europe de la défense. Il a transformé la PESD en politique commune, la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) qui « inclut la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union, qui doit conduire à une défense commune dès lors que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, en aura décidé ainsi ».⁷ Concrètement, le traité introduisait deux nouvelles clauses significatives pour renforcer la solidarité entre les Etats membres : la clause de solidarité et la clause d'assistance mutuelle. Il introduisait aussi la possibilité d'une coopération structurée

⁴ Stratégie européenne de sécurité - Une Europe sûre dans un monde meilleure, Bruxelles, le 12 décembre 2003

⁵ Ministère de la Défense de la France, le site internet, La capacité de l'UE à agir: Capacités militaires, mise à jour 12/03/2012

⁶ Conseil européen, Action commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense

⁷ Traité sur l'Union européenne (modifié par le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007), Article 42

permanente entre un groupe d'Etats membres capables et volontaires de progresser davantage dans la coopération de défense. Enfin, les missions de Petersberg étaient élargies aux opérations d'assistance militaire, de lutte contre le terrorisme et contre les armes de destruction massive.

Les autres éléments du traité étaient la création du poste de Haut représentant et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Sur la prise de décision, le traité prévoyait la majorité qualifiée suffisante exceptionnellement pour la mise en place de la coopération structurée permanente, du fonds de lancement PESC ou pour définir le statut, le siège et les modalités de fonctionnement de l'Agence européenne de défense. Par ailleurs, l'Agence européenne de défense est inscrite dans le traité pour garantir sa pérennité et mettre en exergue son rôle dans le développement de capacités de défense.⁸

Certes, le traité de Lisbonne offre une occasion de faire avancer l'Europe de la défense, mais la mise en œuvre et l'application de ces dispositifs montreront son impact vers une plus grande intégration politique. La première évaluation à mi-parcours du SEAE sera faite cette année, y compris les structures de la gestion de crise. Le débat sur les modalités de la mise en œuvre de la clause de solidarité vient de commencer à Bruxelles. La clause d'assistance mutuelle représente évidemment moins d'intérêt pour les membres européens de l'OTAN.

Malgré cette évolution institutionnelle et opérationnelle, l'Europe de la défense continue de souffrir de l'absence d'une vision commune et de la volonté politique des Etats membres pour la faire avancer véritablement. Les partisans, comme la France, considèrent que l'Europe ne peut être un acteur sérieux sur la scène internationale qu'à la condition qu'elle dispose d'une capacité autonome de défense et de projection de force. Les antagonistes, par contre, estiment qu'il suffit que la sécurité européenne soit assurée par l'Alliance atlantique, ce qui rend inutile la définition et la mise en œuvre d'une politique européenne de défense.⁹ Cependant, on peut se demander si cette dernière approche est encore valable aujourd'hui.

Le contexte mondial a changé, et désormais l'Europe doit prendre en compte les nouvelles orientations stratégiques des Etats-Unis et le détournement du pivot américain vers l'Asie et le Pacifique. Par conséquent, il est possible de percevoir une conscience croissante au sein de l'Europe pour prendre plus de responsabilité pour sa propre sécurité (y compris celle du voisinage). De plus, elle doit être capable de s'occuper de la promotion de ses intérêts et ses valeurs sur la scène internationale. Traditionnellement, on estimait que les Etats-Unis étaient contre le développement de l'Europe de la défense, mais aujourd'hui l'administration américaine y est plus favorable, voire demanderesse d'un partage de fardeau plus équilibré.

Un exemple concret de cette nouvelle approche a été le Sommet de Chicago de l'OTAN en mai 2012 qui focalisait sur les capacités militaires. Le sommet mettait l'accent sur l'importance du développement de capacités militaires européennes pour renforcer le lien transatlantique et la sécurité de tous les alliés par un partage plus équitable des

⁸ Orosco Perrin, Cats Julien, "Le Traité de Lisbonne: Un tournant pour l'Europe de la défense", *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n°520, juillet-août 2008, p. 420-431

⁹ de Poncins Etienne, *Le Traité de Lisbonne en 27 clés*, Nouvelle édition revue et augmenté, Editions lignes de repères, 2011

charges. La coopération entre les initiatives capacitaires entre l'OTAN et l'UE a été confirmée. Plus explicitement, le développement européen du ravitaillement en vol, du soutien médical, de la surveillance maritime et de la formation étaient salués.¹⁰

Avant de continuer, il est pertinent de définir ce qu'on entend par « capacité militaire ». La définition selon le dictionnaire militaire américain est : une capacité de pouvoir atteindre un objectif spécifique de temps de guerre. Les capacités comprennent quatre éléments: la structure de force (nombre, taille, composition), la modernisation (sophistication technique de forces, d'unités, d'armements, d'équipements), la capacité de fournir des capacités nécessaires aux combattants pour exécuter une mission, et la capacité de maintenir une activité opérationnelle à un niveau nécessaire pour une certaine période de temps afin d'atteindre des objectifs militaires.¹¹

Méthodologie et problématique

La possibilité d'effectuer mon stage du cycle international de perfectionnement de l'ENA à la Direction des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du Ministère des Affaires étrangères était un véritable rêve professionnel que j'ai pu réaliser. J'ai été affectée à la Sous-direction des Affaires stratégiques, et le focus de mon stage était la PSDC, notamment le développement des capacités militaires européennes et le rôle central de l'Agence européenne de défense (AED) dans ce travail. Je souhaite remercier ici la Direction et Directeur Patrick Maisonnave et toute son équipe pour leur accueil et toute la connaissance qu'ils ont bien voulu me transmettre.

Mon stage m'a incité à consacrer ce mémoire aux enjeux et perspectives de l'Europe de la défense sur le volet capacitaire. En plus du rôle et du potentiel de l'Agence européenne de défense, je me suis intéressée à l'impact de la coopération sous-régionale ou bilatérale.

La méthodologie de ce mémoire consiste à s'appuyer sur la littérature et les publications pertinentes, ainsi que sur mes expériences professionnelles pendant le stage et avant l'ENA au sein du ministère des Affaires étrangères de la Finlande et en poste à l'étranger. Pendant le stage, j'ai été envoyée en mission à Bruxelles pour assister à la conférence annuelle de l'Agence européenne de défense (le 21 mars 2013) et mener des entretiens avec les interlocuteurs français et finlandais au sein de nos représentations permanentes auprès de l'UE, à l'AED et au Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Ces entretiens, ainsi que les télégrammes, compte rendus et les notes du Ministère des Affaires étrangères français ont nourri ce travail, mais pour des raisons de confidentialité, ils ne peuvent pas être cités directement et précisément dans le présent document. Il en est de même des documents des Ministère des Affaires étrangères et de la défense de la Finlande.

Dans le contexte économique et stratégique actuel, l'Europe se trouve obligée de chercher des solutions pour renforcer et développer ses capacités militaires à travers la coopération afin de pouvoir répondre à ses responsabilités internationales, maintenant et pour l'avenir. La coopération dans le cadre de l'Agence européenne de défense et la coopération bilatérale ou sous-régionale semblent être des solutions pertinentes et

¹⁰ OTAN, Communiqué de presse (2012) 064 du Sommet de Chicago, site de l'OTAN, 21 mai 2012

¹¹ Oxford Dictionary of the US military, Oxford University Press Inc., 2002 (version internet)

efficaces, mais quel est leur impact pour faire avancer l'Europe de la défense dans son ensemble ? Certes, les enjeux sont stratégiques, il y a des moyens - davantage par la coopération, s'il y a de la volonté - et une échéance au Conseil européen de décembre 2013 pour présenter des propositions pour le futur. L'Europe de la défense est au rendez-vous en décembre, quelle sera la réponse des 28 Etats membres?

Ce mémoire traitera, en premier lieu, de la PSDC et son volet capacitaire, le contexte et les défis actuels, ainsi que les attentes et positions nationales sur la PSDC. En deuxième lieu, seront évoqués les moyens et les approches pour faire avancer la coopération sur les capacités, notamment par la coopération dite « la mutualisation et le partage » à travers l'Agence européenne de défense et la coopération sous-régionale ou bilatérale. Les exemples de la coopération Weimar/ Weimar +, de Lancaster House et de la coopération nordique seront examinés. Finalement, des conclusions seront tirées sur les perspectives du volet capacitaire en vue du Conseil européen de décembre 2013.

I) POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE ET LE VOLET CAPACITAIRE – ENTRE L'ALLIANCE ATLANTIQUE ET LA RECHERCHE DE L'AUTONOMIE EUROPÉENNE

A) Enjeux et défis du volet capacitaire dans un nouveau contexte stratégique et économique

Pour que l'Union européenne puisse assumer des responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et afin de garantir sa sécurité et la promotion de ses intérêts, le Conseil européen a lancé un processus préparatif pour renforcer la PSDC et la disponibilité des capacités civiles et militaires requises en vue du Conseil européen de décembre 2013. Le Conseil européen attend des propositions et actions sur trois volets¹²:

- **PSDC: augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la Politique de sécurité et de défense commune** en renforçant l'approche globale à la gestion de crise, et en soulignant la capacité à répondre aux nouveaux défis et à déployer des forces et experts d'une manière plus efficace et rapide.
- **Capacités: Renforcer le développement des capacités en matière de défense.**
- **Industrie: Renforcer l'industrie européenne de la défense en développant une base industrielle et technologique de défense européenne** plus intégrée, durable, innovante et compétitive, y compris le renforcement des synergies entre la recherche et développement civile et militaires, et la mise en œuvre des directives existantes du « paquet défense » de 2009.

Ces volets sont inévitablement interdépendants et complémentaires. Pour pouvoir assumer les opérations de la PSDC, il faut posséder et développer des capacités militaires et civiles maintenant et pour le futur, et pour acquérir ces capacités, il faut une

¹² Conseil européen, Conclusions, II. Autres points 20.–25., Politique de sécurité et de défense commune, 12–13 décembre 2012

forte base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), si l'Europe souhaite pouvoir agir d'une manière autonome et indépendante. Le volet industriel a une forte dimension économique et d'emploi également, ce qui intéresse certainement les Etats membres, à savoir 600 000 emplois directs à haute valeur ajoutée, non délocalisables, et un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 90 milliards d'euros, selon le Comité Economique et Social Européen.

Sur le volet capacitaire, sur lequel ce mémoire sera focalisé, le Conseil européen insistait sur le fait que les Etats membres doivent être prêts à fournir des capacités tournées vers l'avenir. L'austérité financière souligne davantage la nécessité de renforcer la coopération européenne afin de développer les capacités militaires et de combler les lacunes capacitaires critiques, y compris celles recensées lors d'opérations récentes, comme les opérations en Libye et au Mali.

Plus précisément, la consigne du Conseil européen sur le volet capacitaire était de renforcer le développement des capacités en matière de défense:

- **en recensant les doubles emplois actuels et les lacunes en matière de capacités, et en établissant un ordre de priorité pour les besoins futurs dans le domaine des capacités civiles et militaires européennes ;**
- **en facilitant une coopération européenne plus systématique et à long terme en matière de défense, y compris par le recours à la mutualisation et au partage des capacités militaires; et, à cet égard, en envisageant de manière systématique une coopération en amont dans le cadre de la planification effectuée par les États membres en matière de défense nationale ;**
- **en facilitant les synergies entre les initiatives sur le plan bilatéral, sous-régional, européen et multilatéral, y compris l'initiative de l'UE portant sur la mutualisation et le partage et celle de l'OTAN portant sur la défense intelligente.**

Les préparatifs sur les trois volets sont menés par la Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, à travers le Service européen pour l'action extérieure (qui est le responsable principal du premier volet) et de l'Agence européenne de défense (responsable pour le deuxième volet), ainsi que par la Commission (responsable pour le troisième volet). Les Etats membres y contribuent par leurs initiatives qui sont transcrites dans des non-papiers. Le processus comprend des points d'étape, au Conseil des ministres des affaires étrangères et au Conseil des ministres de la défense. L'Agence européenne de défense a déjà mis en avant les propositions au comité directeur des ministres de la défense en avril 2013, notamment sur les nouveaux projets capacitaires. Deux éléments primordiaux seront la Communication de la Commission sur les industries de défense prévue en juin, et le Rapport d'étape de la Haute représentante prévue au plus tard en septembre.

Enfin, le Conseil européen fera le point en décembre 2013 des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, évaluera la situation et, sur la base de recommandations du Président Herman Van Rompuy, fournira des orientations, la fixation de priorités et d'échéances pour le futur.

Pour commencer avec la raison d'être de la PSDC, les opérations de gestion de crise, il faut examiner quelles sont les réalités dans les opérations européennes, notamment au niveau capacitaire.

1. Réalités des opérations de gestion de crise militaire européenne

A partir de 2003 avec la première opération militaire, l'opération Artémis en République démocratique du Congo, l'Union européenne a mené - ou mène actuellement - neuf opérations militaires et vingt missions civiles.

Artémis a été un succès politique et militaire pour lancer l'Europe de la défense au niveau opérationnel, mais elle a aussi montré les difficultés qui persistent toujours - notamment le rôle de la nation cadre prédominant (la France) et une participation limitée des Etats membres. Inspirés par Artémis, les groupements tactiques étaient créés, mais jusqu'à présent ils n'ont jamais été utilisés dans les opérations sur le terrain. Ceci s'explique par manque de volonté politique ou de flexibilité de leur utilisation. Le but des groupements tactiques est de pouvoir déployer dans un délai très court 1500 hommes sur le terrain à une distance maximale de 6000 km.¹³ Actuellement, leurs rôles se trouvent notamment dans l'entraînement commun et l'interopérabilité, mais le débat sur leur utilisation continue au sein de l'Union.

La majorité des opérations et missions PSDC en cours - mêmes militaires à l'exception de l'opération de lutte contre la piraterie, EUNAVFOR Atalante - sont limitées à des fonctions de soutien, de formation et de conseil. En effet, l'Union ne mène quasiment pas de missions d'intervention lourde ou directe. La dernière opération de ce type était l'opération EUFOR Tchad/RCA en 2007-2009. Ceci peut s'expliquer par les contraintes budgétaires, mais aussi par une certaine aversion au risque des Etats membres. La France a pu le constater lors des difficultés rencontrées récemment dans la génération de force de la protection de la mission de formation EUTM au Mali.¹⁴

Toutefois, on peut estimer que la valeur ajoutée particulière des missions et opérations de PSDC tient en grande partie à l'approche globale de la gestion de crise par l'Union, c'est-à-dire sa capacité à utiliser en les articulant la variété des instruments à sa disposition (politiques/ diplomatiques, militaires, civiles, économiques, développement et humanitaire). Mais il y a une nécessité de développer des capacités à la fois militaires et civiles, efficaces, rapides et modernes afin de nourrir justement cette approche globale de l'Union. L'approche globale contient également le volet militaire. De plus, dans le nouveau contexte mondial, les Etats européens ne peuvent plus se satisfaire du partage des missions dépassé qui voudrait que l'OTAN s'occupe du militaire dur, et l'UE plutôt du civil.¹⁵

Sur les capacités, les lacunes capacitaires et l'impuissance de réaliser des opérations sans le soutien américain étaient révélés par les opérations en Libye en 2011 et au Mali en 2013. En Libye, les Etats-Unis apportait un soutien décisif à la coalition dirigée par la France et le Royaume-Uni dans le cadre de l'OTAN : les renseignements, certaines

¹³ Ministère de la Défense de la France, le site internet, La capacité de l'UE à agir: Capacités militaires, mise à jour 12/03/2012

¹⁴ Ministère des Affaires étrangères de la France, note sur les opérations et missions européennes, 2013

¹⁵ Fontaine Pascal, *L'Union européenne - Histoire, institutions, politiques*, Editions du Seuil, Nouvelle édition, 2012

munitions comme les missiles antiradars, le ravitaillement en vol, le transport stratégique, la communication satellitaire, le ciblage, les drones de surveillance ou armés, les frappes par Cruise missile, les PsyOps (les opérations psychologiques, la propagande auprès de la population) et la surveillance maritime, ainsi que la planification centralisée de l'OTAN. En effet, ces opérations ont bien dévoilé les lacunes de la défense européenne dans les domaines considérés comme critiques.¹⁶ En réalité, l'Europe ne détient pas d'autonomie en matière de défense, mais dépend largement des capacités américaines/ otaniennes dans la mise en œuvre des opérations militaires.

Ensuite, il convient d'examiner le contexte économique et financier auquel les européens sont confrontés face à ces réalités et ces lacunes capacitaires, en cherchant à améliorer l'efficacité et les activités de la PSDC.

2. Réductions des budgets de défense européens

Evidemment, la tentative du Conseil européen de répondre à ces réalités se fait dans le contexte de la crise économique et budgétaire. Le renforcement des moyens de gestion de crise et la mise en œuvre des engagements faits pour le développement des capacités militaires ne sont pas évidents en raison des contraintes budgétaires. Les Etats membres de l'Union sont pratiquement tous obligés de réduire leurs dépenses publiques, ce qui touche également les budgets de défense.

Déjà à partir de la fin de la guerre froide, les Etats européens ont diminué leurs budgets de défense (considérées comme « les dividendes de la paix »). Entre 1985 et 1989 les Etats d'Europe occidentale dépensaient 3,1% du PIB pour le budget de défense, mais en 2008 ce chiffre était tombé à 1,7%. Dans la même période, le budget américain pour la défense tombait de 6% à 4% du PIB. Toutefois, simultanément les Etats-Unis avaient investi dans la restructuration de la Base Industrielle et Technologie de Défense (BITD) nationale avec une forte orientation à l'exportation. Les Etats-Unis réorganisaient leur industrie stratégique et maintenaient un budget d'équipements des forces armées à un niveau important, et mettaient l'accent sur le développement et l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour répondre aux nouvelles formes de guerre. En Europe, ce processus de restructuration de la Base Industrielle et Technologie de Défense européenne (BITDE) pour répondre au contexte poste guerre froide, et à l'évolution de concepts de guerre, n'a été que partiel.¹⁷

En terme relatifs, les budgets de défense des membres de l'Union dans l'ensemble ne représentent qu'un tiers du budget de défense américain, et le budget de la Recherche & Technologie américain est cinq fois plus élevé que ceux des membres de l'Union.¹⁸ Par ailleurs, les dépenses européennes sont très fragmentées dans l'ensemble, car elles consistent en des budgets de défense de 27 Etats souverains sans coordination ni harmonisation au niveau européen.

¹⁶ Dumoulin André, Struys Wally, "Confit libyen et crise de l'euro: conséquences sur l'Europe de la défense", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 29-36

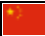









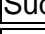
¹⁷ Liberti Fabio, "La dépense en matière de défense en Europe: peut-on faire mieux sans dépenser plus?", *Notre Europe*, Policy Paper 46, 2011

¹⁸ Raccah Aurélien (dir.), *Le Traité de Lisbonne - De nouvelles compétences pour l'Union européenne?*, L'Harmattan, 2012

Une nouvelle donnée est les dépenses de défense des pays émergents. La Chine, la Russie, l'Inde, etc. investissent fortement dans leur défense. En Asie, les dépenses de défense augmentent de 3%. En terme nominal, les dépenses de l'Asie ont dépassé – pour la première fois - le niveau européen en 2012. Ces pays ont une autre logique que celle des européens. Au total, les dépenses militaires mondiales en 2012 étaient de 1 753 milliards de dollars, dont 705 milliards de dollars pour les Etats-Unis, 286 milliards de dollars pour l'Europe occidentale et 302 milliards de dollars pour l'Asie orientale (y compris la Chine).¹⁹

Ce tableau par SIPRI synthétise les quinze premiers pays en dépenses militaires au niveau mondial.

SIPRI Yearbook 2013 - World's top 15 Military expenditures

Rang	Pays	Dépenses (\$ milliard)	% of PNB	Part mondial (%)	Dépenses (\$ milliard) PPA*
—	Total mondial	1.753		100	1562.3
1	 Etats-Unis	682.0	4.4	39	682
2	 Chine	166.0	2.0	9.5	249
3	 Russie	90.7	4.4	5.2	116
4	 Royaume-Uni	60.8	2.5	3.5	57.5
5	 Japon	59.3	1.0	3.4	46.0
6	 France	58.9	2.3	3.4	50.7
7	 Arabie saoudite	56.7	8.9	3.2	63.9
8	 Inde	46.1	2.5	2.6	119
9	 Allemagne	45.8	1.4	2.6	42.8
10	 Italie	34.0	1.7	1.9	31.0
11	 Brésil	33.1	1.5	1.9	34.4
12	 Corée du Sud	31.7	2.7	1.8	44.2
13	 Australie	26.2	1.7	1.5	16.3
14	 Canada	22.5	1.3	1.3	18.3
15	 Turquie	18.2	2.3	1.0	25.9

* PPA=Parité Pouvoir d'Achat

Source: SIPRI Stockholm International Peace Research Institute Military expenditure database, 2013

En conclusion, selon les mots du Général Jean-Paul Thonier : « l'Europe découvre actuellement qu'elle est dans la situation d'un nain militaire dans un monde qui réarme. »²⁰

¹⁹ SIPRI Stockholm International Peace Research Institute Military expenditure database, 2013

²⁰ Thonier Jean-Paul, le séminaire sur la Politique de sécurité et défense commune, à l'ENA, le 7 mai 2013

Au niveau européen, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne dépensent le plus en défense, et l'Italie et l'Espagne dans une moindre mesure. Ils se trouvent, à l'exception de l'Espagne, dans la liste de quinze premiers pays en termes de dépenses militaires. En fait, la France et le Royaume-Uni représentent à eux deux la moitié des dépenses européennes. Seulement un petit nombre des Etats membres consacrent des sommes importantes à leur sécurité et disposent des moyens significatifs, ou d'une véritable industrie de défense.²¹ Peu de pays de l'Union atteignent le critère exigé par l'OTAN, 2% du PNB aux dépenses en défense, c'est-à-dire le France, le Royaume-Uni, la Grèce et Chypre.

En France, avec le nouveau livre blanc, le niveau de dépenses militaires sera maintenu cette année au niveau de 2012, soit à 31,4 milliards d'euros. Cela signifie en réalité une baisse du budget à cause de la hausse des prix de l'armement. Ensuite, le budget français est fixé à 179,2 milliards pour la période 2014–2019.²² Le livre blanc prévoit 24 000 nouvelles suppressions de postes dans les armées d'ici à 2019, soit près de 10% d'effectifs, qui s'ajoutent à la suppression déjà programmée en 2008 de 54 000 postes sur la période 2008-2015. La Défense française, au deuxième rang européen après le Royaume Uni, compte environ 280 000 personnes, militaires et civils. Les conclusions du livre blanc seront traduites en chiffres détaillés dans la loi de programmation militaire (LPM) en automne.

En Grande-Bretagne, le budget de défense était réduit de 8% en 2010 dans le cadre des efforts pour rééquilibrer les finances publiques. De plus, le budget des forces armées britanniques était ponctionné de 735 millions de livres de plus pour la période 2013–2015. Cela représentait pourtant la fin des coupes budgétaires. Un plan d'investissement de 159 milliards de livres sur 10 ans a même été récemment annoncé. La réorganisation de l'Armée britannique est en cours avec une diminution à 82 000 hommes à l'horizon de 2017.²³ En Allemagne, malgré la rigueur budgétaire générale, certains ministères avaient leur dotation augmentée pour 2013. Cela était le cas de la Défense, dont les ressources progressaient de 1,4 milliards d'euros, pour atteindre un niveau de 33,3 milliards d'euros. Cela dépasse légèrement le budget de défense français, une situation qualifiée « inédite depuis de nombreuses décennies ».²⁴

Enfin, les budgets de défense européens augmentent au total à 200 milliards d'euros par an, le nombre total d'effectifs militaires s'élève à 1,6 millions de personnes, le nombre moyen d'effectifs déployé sur les théâtres à 66 000 personnes (qui dépasse le Helsinki Headline Goal), les investissements en défense représentent dans l'ensemble 41 milliards d'euros par an (sans compter le Danemark).²⁵ La mutualisation d'au moins une partie de ces efforts conduira à l'efficacité et l'impact accrus de ces moyens européens. Malheureusement, les budgets de défense sont touchés davantage par l'inflation militaire.

²¹de Poncins Etienne, *Le Traité de Lisbonne en 27 clés*, Nouvelle édition revue et augmenté, Editions lignes de repères, 2011

²² Livre Blanc, Défense et Sécurité Nationale, France, Direction de l'information légale et administrative, Edition numérique réalisée par le Ministère de la défense, le 29 avril 2013

²³Zone Militaire, La Défense britannique doit s'attendre à de nouvelles coupes budgétaires, www.opex360.com, le 10 mars 2013

²⁴ Zone militaire, La Hausse du budget allemand de la Défense, www.opex360.com, le 24 novembre 2012

²⁵ European Defence Agency, Together for a stronger Europe (brochure), 2012

3. Augmentation des coûts d'armements et de matériaux militaires

Même si les dépenses militaires nominales étaient maintenues relativement constantes, il faut tenir compte de la réduction de leurs pouvoirs d'achat réels à cause de l'augmentation du prix des armements et des matériaux militaires. Leurs prix ont tendance à augmenter plus que l'inflation (le taux d'inflation général était de 2,2% dans la zone euro en 2012).²⁶ Le facteur le plus important de cette « inflation militaire » est la complexité technique des armements et des matériaux modernes. Les autres facteurs pour une « inflation militaire » plus forte sont l'indexation des coûts de l'armement au coût horaire du travail salarié (environ 3% par an en moyenne), la diminution des séries de production, la hausse de prix des matières premières (en particulier pour certains minéraux), la hausse du coût du capital, en partie à cause de la privatisation des entreprises d'armement et leur recours croissant au marché financier qui détermine le prix de l'argent en fonction des risques provoqués. Les risques sont qualifiés par l'incertitude sur les projets de recherche et leur application rentable, des investissements lourds et de la faible croissance du marché mondial de défense.²⁷

Tous les pays sont donc confrontés à des contraintes budgétaires fortes. Mais quelles sont les réponses par les deux organisations pertinentes au niveau européen - l'UE et l'OTAN - malgré la différence de leur nature et mandat - et la coopération et la coordination entre eux, y compris les questions capacitaires?

4. Coopération entre l'Union européenne et l'OTAN

En pratique, l'UE et l'OTAN disposent du même réservoir de forces (« single set of forces ») qui consistent dans les capacités militaires des Etats. A rappeler que 21 Etats membres de l'UE sont membres de l'OTAN également. Aujourd'hui, les deux organisations doivent faire face aux mêmes défis : la réduction des dépenses militaires des Etats membres, les lacunes capacitaires dans les opérations (notamment du côté européen), et la transformation des forces et capacités. Il est donc dans l'intérêt des deux organisations de pouvoir se concerter d'une manière efficace sur les questions de capacités pour faire face à des besoins communs et éviter les duplications. Néanmoins, la coopération officielle entre l'UE et l'OTAN est toujours bloquée par des difficultés politiques (la question de Chypre, les positions de la Turquie et la Grèce). Il y a même un groupe OTAN-UE sur les capacités, mais son caractère informel ne lui permet pas d'aller au-delà de son rôle consultatif et d'échanges d'informations informels.

En 2003, le fondement de la coopération entre l'UE et l'OTAN était pourtant établi sous la forme des arrangements « Berlin + » afin que l'Union puisse profiter des moyens et des capacités collectifs de l'OTAN pour les opérations de gestion de crise dirigées par l'Union. Ils contiennent notamment les éléments suivants : l'échange d'informations classifiées, l'accès de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN, la disponibilité de capacités et de moyens communs de l'OTAN, comme les unités de communication, quartiers généraux, etc.

²⁶ Dumoulin André, Struys Wally, "Confit libyen et crise de l'euro: conséquences sur l'Europe de la défense", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 29-36

²⁷ Lefeez, Sophie, Toujours plus cher? Complexité des armements et inflation des coûts militaires, IFRI Laboratoire de Recherche sur la Défense, *Focus stratégique* n°42, février 2013

Pendant sa présidence de l'UE en 2008, la France s'est fixé l'objectif de renforcer les capacités militaires et de mettre en cohérence des efforts capacitaires entre l'Union et l'OTAN. A cet effet, un projet de modernisation des hélicoptères et d'entraînement de leurs équipages a été lancé en collaboration avec l'OTAN. Plusieurs Etats ont décidé de créer une flotte de transport stratégique aérien, à laquelle s'ajoute la création d'une unité multinationale A400M ainsi que l'engagement de renforcer l'interopérabilité aéronavale.²⁸

Dans le contexte de l'OTAN, l'initiative équivalente à la « mutualisation et le partage » de l'Union européenne existe depuis 2012, et s'appelle la « défense astucieuse » (« Smart defence »). Dans le développement des capacités et dans ces initiatives, l'Agence européenne de défense et le Commandement allié pour la transformation de l'Alliance (ACT) ont un rôle central à jouer chacun de son côté, et leur coopération aisée est décisive pour la collaboration de l'UE et l'OTAN en matière de capacités.

Selon son rapport, l'AED entreprend des efforts pour renforcer la coopération et la complémentarité dans le domaine des capacités avec l'OTAN, et notamment avec l'ACT dans un esprit de transparence et réciprocité. La coordination entre les deux a été renforcée par les initiatives de « la mutualisation et le partage » et de la « Smart defence ».²⁹ Par exemple, dans le domaine du soutien médical, le travail au sein de l'Union a été piloté par l'Italie, et parallèlement au sein de l'OTAN par la France d'une manière coordonnée.³⁰ Par ailleurs, les deux structures sont actuellement dirigées par des français, l'AED par Claude-France Arnould et l'ACT par le Général Jean-Paul Paloméros, ce qui peut faciliter la coopération. De plus, le Général français, Patrick de Rousiers, est le président du Comité militaire de l'UE (CMUE). La France est donc très présente aux postes relatifs aux capacités à l'international, ce qui rend possible de raffermir son influence et d'appliquer une stratégie.

Avant de passer aux formes de coopération en matière de capacités entre les pays européens, il faut examiner quelles sont les visions des Etats membres de l'UE sur l'Europe de la défense.

B) 27 Etats membres - divisés par visions, unis par réalités?

Malgré les écueils pour faire avancer l'Europe de la défense, il y a de nouveau une dynamique en cours en vue du Conseil européen en décembre. Dans plusieurs Etats favorables au développement de la PSDC, il y des attentes (bien que réalistes) pour obtenir des résultats à la fois stratégiques et concrets.

La relance de l'Europe de la défense reste une priorité pour la France. Elle est la seule à avoir une position de « rassembleur » dans ce projet. Le Royaume-Uni n'a pas la même vocation pour des raisons politiques, et l'Allemagne de son côté pour des raisons historiques et philosophiques. Cependant, le rôle du Royaume-Uni est décisif en matière de défense, comme le montrait le Sommet de Saint-Malo en 1998. Sans son

²⁸ Ministère de la Défense de la France, le site internet, La capacité de l'UE à agir: Capacités militaires, mise à jour 12/03/2012

²⁹ European Defence Agency, Annual Report 2012

³⁰ European Defence Agency, European Defence Matters -magazine, Issue 01, May-July 2012

accord, il est difficile de faire avancer ce domaine. En fait, en matière militaire, la France se trouve plus proche du Royaume-Uni que de l'Allemagne.

La position de l'Allemagne reste prudente sur le volet militaire de la PSDC, comme l'ont montré récemment les opérations en Libye et au Mali. Toutefois, elle fait partie de l'initiative du groupe de Weimar/ Weimar + sur la PSDC. Elle a aussi lancé d'autres initiatives sur la PSDC, comme l'initiative sur les capacités avec la Suède qui a abouti à la naissance même de la coopération «mutualisation et partage» des capacités militaires au niveau européen.³¹

Les autres Etats membres favorables au développement de la PSDC sont les autres pays de la coopération Weimar/ Weimar + : la Pologne, l'Italie, l'Espagne. De plus, les autres pays Visegrad, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, se sont associés aux initiatives du groupe de Weimar. Par ailleurs, les positions des pays de l'Europe centrale et orientale ont connu une certaine évolution, notamment celle de la Pologne vers plus d'intérêt à investir dans l'Europe de la défense, et pas seulement à la coopération dans le cadre de l'OTAN.

Deux pays nordiques, la Finlande et la Suède - qui reste en dehors de l'OTAN - soutiennent activement le développement de la PSDC, et ils ont lancé des initiatives à cet égard. La Finlande contribue au développement de la PSDC et souhaite aboutir à des résultats à la fois stratégiques et pragmatiques sur les trois volets en vue du Conseil européen. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer la volonté politique au sein des Etats membres.

Les pays européens « atlantistes » qui mettent l'accent sur le rôle de l'OTAN et le lien transatlantique sont notamment le Royaume-Uni, le Danemark (avec son « opt-out » de la coopération en matière de défense), les Pays-Bas, les pays Baltes, la Roumanie et la Bulgarie. Les pays « neutres », l'Irlande et Autriche restent en position d'attente.

Un frein au développement de la PSDC est le fait qu'elle reste sous la forme d'une coopération intergouvernementale. Toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité, sauf quelques exceptions mineures introduites par le traité de Lisbonne. En matière de défense, chaque Etat membre est libre de participer ou non à la coopération et décide indépendamment sur les efforts qu'il met à la disposition d'une opération ou mission européenne.

Une autre problématique se trouve dans le financement, auquel le principe chacun paie pour soi prédomine (« costs lie where they fall »). Bien que le mécanisme Athéna existe depuis 2004 pour financer certains coûts communs (comme des coûts de stockage, d'entraînement ou de transport lié à l'opération), seulement environ 10% des dépenses d'une opération peuvent être financées dans le cadre de ces coûts communs. Cela n'incite pas les Etats membres à faire des contributions, et encore moins dans ces temps d'austérité.

Malgré les divergences de points de vue, les Etats membres se sont mis d'accord pour consacrer le Conseil européen de décembre aux questions de la défense. Décidément, les Etats européens partagent les mêmes défis sécuritaires et les mêmes réalités

³¹ de Poncins Etienne, *Le Traité de Lisbonne en 27 clés*, Nouvelle édition revue et augmenté, Editions lignes de repères, 2011

budgétaires, qui peuvent les inciter à avancer dans la coopération en matière de défense. De plus, ils doivent prendre en compte les nouvelles priorités des Etats-Unis et ses tentatives de responsabiliser davantage l'Europe dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Pour revenir aux questions de capacités, les réponses aux défis actuels sont cherchées au niveau européen par la facilitation de l'Agence européenne de défense et à travers la coopération bilatérale ou sous-régionale avec les pays qui partagent certaines similitudes géographiques, visionnaires, «culturelles», stratégiques/ militaires ou capacitaires; normalement entre les voisins.

II) COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CAPACITES A TRAVERS L'AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE ET LA COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE

Avant d'approfondir la coopération en matière de capacités militaires, il est peut-être nécessaire d'élargir l'ensemble des solutions pour une meilleure utilisation des budgets nationaux de défense en Europe. La question des capacités est très liée aux autres problématiques de la PSDC, notamment celles de l'industrie européenne de défense et la Recherche et Technologie de défense. Les solutions pourraient être cherchées sur les axes suivants : l'élimination des obstacles à la réalisation d'un marché européen d'équipements de défense et l'établissement d'une politique industrielle européenne par une coordination des pratiques, et un transfert de compétences à la Commission européenne et l'Agence européenne de défense. Le marché européen d'équipement militaire reste très fragmenté au niveau de la demande (quasi-exclusivement étatique) et de l'offre, et il y a une préférence pour l'industrie nationale. Les spécificités de l'industrie de défense se caractérisent par des durées de développement importantes et d'une obligation de maintien en services des systèmes sur plusieurs décennies avec un coût considérable, ainsi qu'une commercialisation des produits fortement contrôlée par les autorités gouvernementales. Comme déjà constaté, la Commission est en train de rédiger une Communication sur les marchés et industries de défense, avec les éléments suivants qui ont été annoncés : renforcement du marché intérieur, stratégie industrielle, R&D et innovation, aérospatiale, et énergie.

En ce qui concerne les budgets, une « européenisation » ou « communautarisation » d'une partie des budgets de défense, notamment dans le domaine de la recherche, permettrait une meilleure efficacité et permettrait d'éviter des redondances et duplications. Ensuite, une communautarisation du financement des missions militaires européennes actuellement financées par le principe intergouvernemental. Enfin, la solution traitée dans ce mémoire : une mutualisation et/ ou un partage des capacités militaires.³²

Il y a certainement des obstacles à une européenisation des budgets de défense européens à cause du manque d'une véritable européenisation des politiques étrangères des Etats membres. La PESC/ PSDC est encore loin de là. De plus, les Etats veulent garder la main mise sur tous ce qui concerne les capacités militaires, qui

³² Liberti Fabio, "La dépense en matière de défense en Europe: peut-on faire mieux sans dépenser plus?", Notre Europe, Policy Paper 46, 2011

reste un domaine de souveraineté. Ils hésitent ainsi à donner un rôle à la Commission européenne et davantage de moyens à l'Agence européenne de défense. Les gouvernements européens ne se sont pas concertés afin de trouver des complémentarités, voire des substitutions en réformant leurs défenses nationales.³³ Les discussions sur la coordination de la réduction des budgets de défense et ainsi sur la mutualisation capacitaires possibles sont actuellement menées surtout dans le cadre bilatéral ou sous-régional. Par conséquent, il y a un risque d'incohérence capacitaire au niveau européen.

Mutualisation et partage des capacités militaires

Ce mémoire se concentrera sur **la mutualisation et le partage des capacités militaires** en tant que solution pour faire face aux perspectives difficiles et pour améliorer l'efficacité des dépenses de défense européennes.

Le concept (en anglais « Pooling and sharing ») était introduit à la réflexion européenne par l'initiative allemande-suédoise en 2010 dans leur non-papier sur la réduction des coûts et l'optimisation de l'efficacité des capacités européennes par la coopération. Les ministres de la défense validaient le concept à Gand la même année comme LA solution pour faire des économies et améliorer l'efficacité des moyens militaires à l'échelle européenne (« l'initiative de Gand »).³⁴

La mutualisation et le partage des capacités et des structures peuvent se faire par l'harmonisation des besoins militaires entre les différents Etats membres, la coopération en matière de recherche, la formation et les exercices, la mise en commun des structures de commandement et des procédures. La mutualisation des capacités peut se faire dans la phase de développement, d'acquisition ou d'opération ou de soutien d'une capacité militaire.

On peut distinguer et qualifier les deux concepts, même si on en parle souvent en paire:

- **La mutualisation de moyens ou de capacités** implique la constitution de pool de moyens ou de capacités mis en commun avec une structure bi- ou multinationale de commandement, et dont la mise à disposition serait possible lors d'interventions par au moins deux, ou plus, nations volontaires. Par exemple, une flotte commune d'avions de transport qui existe déjà entre plusieurs Etats européens, c'est-à-dire European Air Transport Fleet (EATF). Ce dispositif regroupe seize Etats membres qui ont pour objectif d'optimiser la cohérence et l'efficacité par la coopération du transport aérien par la création d'un réseau d'organismes nationaux et multinationaux de flottes d'avions de transport fondé sur des coopérations à la carte dans tout le spectre du transport aérien militaire. Les économies sont cherchées par la mutualisation et la standardisation du soutien, la facilitation et la rentabilisation de la planification des vols, et par le soutien à la création d'une unité multinationale d'avions A400M.³⁵

³³ Dumoulin André, Struys Wally, "Confit libyen et crise de l'euro: conséquences sur l'Europe de la défense", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 29-36

³⁴ Kempin, Ronja, *How to maintain hard capabilities in times of budget cuts?*, Notre Europe, Jacques Delors Institute, Policy paper 66, February 2013

³⁵ Ministère de la Défense de la France, site internet; European Air Transport Command (EATC), site internet

L'EATF est lié à l'European Air Transport Command (EATC). Son objectif est de répondre aux besoins d'un pool de transport aérien et d'une interopérabilité renforcée. Ce commandement conjoint de transport fondé en 2010 à l'issue d'un projet franco-allemand, se trouve à Eindhoven aux Pays-Bas. Il permet aux armées des cinq pays participantes – la France, l'Allemagne, la Belgique, le Pays-Bas et la Luxembourg – de partager leurs moyens de transport aériens et de ravitaillement en vol. Les avions des différents pays, 150 au total, dépendent de l'autorité de l'EATC, et non de leur commandement national. Les pays peuvent utiliser leurs avions également pour des missions nationales particulières. L'objectif principal est de réaliser des économies. Outre le besoin de transport national, ce dispositif permet également de répondre aux besoins des opérations militaires de l'UE ou de l'OTAN.

En principe, la mutualisation implique une communauté de moyens ou des équipements identiques pour apporter une réelle plus-value et pour faire des économies. Elle ne touche pas à la souveraineté, mais affaiblit pourtant l'autonomie, car les moyens mutualisés ne peuvent pas être utilisés simultanément en deux endroits ou opérations différentes. De plus, elle implique un partage des coûts selon des règles communes en fonction des investissements, des temps d'occupation ou de l'emploi des moyens, des opérations de maintenance et de soutien.

- **Le partage de capacités** signifie une répartition préalable de capacités entre les Etats, de manière à ce qu'une capacité soit détenue au sein de l'Europe de la défense, les autres nations pouvant en faire l'économie. Par exemple, la capacité aéronavale détenue par les seules nations ayant acquis des porte-aéronefs. Le partage implique qu'une nation détient une capacité diminuée, ou ne la détient plus du tout. Il est plus avancé et « risqué » que la mutualisation, car il mène à des renoncements capacitaires et à la dépendance des partenaires. Les idées de partage capacitaire en discussion au sein de l'Union contiennent par exemple, le partage de flotte d'hélicoptères lourds, ou de composante aérienne d'appui au sol ou de défense aérienne, ou de composante navale de guerre des mines. Le partage apparaît davantage pertinent avec plus de deux nations impliquées.

Enfin, il pourrait exister un hybride de ces deux concepts avec la « mutualisation partagée », c'est-à-dire la mise en commun d'une capacité par certains Etats qui la détiendraient exclusivement.³⁶

Les projets et programmes de la mutualisation et partage sont réalisés entre les pays européens avec le soutien de l'Agence européenne de défense et dans le cadre de la coopération bilatérale ou régionale.

A) Agence européenne de défense - facilitateur avec plus de potentiel

1. Histoire et missions

L'Union européenne dispose d'un outil particulier qui soutient le Conseil et les Etats membres en matière de développement des capacités : l'Agence européenne de

³⁶ Faugère Jean-Marie, «Europe de la défense: mutualisation de moyens et partage capacitaire», *Blog RP Défense, Revue du web industrie de défense*, Nov. 2012

défense (AED) - fortement appuyée par la France et la Finlande entre autres. Ses missions consistent à améliorer les capacités de l'Union, identifier les lacunes capacitaires, s'assurer du respect des engagements par les Etats membres, contribuer à la mise en place d'un marché européen des équipements de défense et constituer un cadre d'élaboration et de coordination d'une politique européenne de Recherche et Technologie (R&T). Son travail est organisé en quatre branches : Capacités, R&T, Armement et Industrie et Marché.

Les 26 Etat membres de l'Union participent à son travail, à l'exception du Danemark en raison de son «opt-out» de la coopération de défense. L'Agence est la seule qui est mentionnée aux traités européens (au traité de Lisbonne) et la seule avec un comité directeur au niveau ministériel (les ministres de la défense). Le comité directeur décide à la majorité qualifiée, ce qui lui donne une plus grande souplesse de fonctionnement, en principe. Pourtant, un mécanisme de « frein d'urgence » permet à un Etat de requérir un vote à l'unanimité. La Haute représentante Catherine Ashton est le chef de l'Agence, et Madame Claude-France Arnould le directeur exécutif depuis 2011. L'AED travaille étroitement avec les autres institutions européennes, le Conseil, la Commission, le SEAE, etc., ainsi qu'avec les autres partenaires.

Le rôle central de l'Agence est de coordonner en amont les projets capacitaires et industriels des différents Etats membres afin de répondre de la meilleure façon aux besoins de la PSDC. Son rôle se limite pourtant à préparer et conceptualiser les programmes et projets d'armement, elle ne produit pas de capacités concrètement. Une fois qu'un projet capacitaire est conçu, il est transmis en aval à des Etats membres ou à une autre organisation pour la mise en œuvre. La plupart des programmes communs d'armement sont conduits et gérés par l'Organisation conjointe pour la coopération en matière d'armement (OCCAR) fondée par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie.³⁷

L'AED a défini les actions prioritaires en matière de capacités sous la forme d'un plan de développement capacitaire en 2011 («Capability Development Plan»). Il comprend la lutte contre les engins explosifs improvisés, le support médical, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les hélicoptères, la cyberdéfense, le soutien logistique multinational, le transport aérien stratégique et tactique, l'échange d'information, le pétrole et l'énergie, et l'assurance de mobilité. Le plan, qui est en cours de révision pour cet été, offre un cadre pour les priorités capacitaire, définit les risques potentiels et les orientations pour les besoins capacitaires à adresser par les projets et programmes communs.

Désormais, « la mutualisation et le partage » des moyens et capacités est au cœur des activités de l'Agence. L'implication de l'Agence dans différents projets capacitaires a déjà montré des résultats, et les différents projets de recherche de défense et les initiatives prises en faveur de la mise en place d'un marché de défense compétitif en Europe prouvent bien qu'elle contribue activement à renforcer les capacités européennes.

³⁷ Fontaine Pascal, *L'Union européenne - Histoire, institutions, politiques*, Editions du Seuil, Nouvelle édition, 2012

2. Projets en cours

Les projets phares dans lesquels l'Agence joue un rôle essentiel à citer sont :

- **Ravitaillement en vol** piloté par la France, les Pays-Bas et l'Allemagne pour répondre aux lacunes capacitaires dévoilées par les opérations en Libye et au Mali. Différentes pistes sont développées pour permettre de combler les lacunes en matière de ravitailleurs : l'acquisition d'avions ravitailleurs, l'échange d'heures de vol, la certification des ravitailleurs et l'optimisation des moyens existants et futurs sous le lead d'EATC. Dix pays se sont inscrits à ce projet : la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, le Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, et la Norvège qui dispose, d'ailleurs, d'un accord d'association avec l'AED.
- **Surveillance maritime (MARSUR)**, dont la nation cadre est la Finlande, sur la base d'un système développé par l'AED avec les expériences tirées de la coopération nordique dans ce domaine. Le projet permet d'interconnecter les réseaux de surveillance maritime nationale de dix-huit pays européens.
- **Soutien médical** piloté par l'Italie qui vise à harmoniser les différents modules d'un hôpital de campagne. Cette capacité s'avère critique lors du déploiement de troupes en opérations. Treize pays font partie de ce projet.
- **Entraînement pour les pilotes d'hélicoptères, les pilotes d'avions de transport, et les pilotes d'avions de chasse.** Plusieurs pays européens sont très intéressés par ces coopérations pour harmoniser les entraînements pour pouvoir opérer mieux dans un cadre multinational (interopérabilité) et pour faire des économies. Par exemple, entre 2009 et 2011, 58 hélicoptères, 114 équipages et 1300 personnes ont participé aux entraînements et aux exercices conjoints, dont 63 équipages ont été déployés en Afghanistan.
- **SESAR (Single European Sky ATM Research)** qui vient d'être lancé, et constitue le volet technologie militaire du projet Ciel unique européen de la Commission et l'Eurocontrol.
- **Cellule pour mutualiser les achats des satellites** pour faire des économies est un domaine prometteur de la mutualisation et partage, si les calendriers d'acquisition des pays intéressés coïncident. Cinq pays s'y sont impliqués.
- **Laboratoire contre les engins explosifs improvisés** (« Counter Improvised Explosive Device, C-IED ») permet de recueillir des renseignements et contribue à améliorer la connaissance du terrain, et ainsi à réduire les risques pour les troupes déployées. Le laboratoire a été déployé en Afghanistan et accueille du personnel de sept pays européens, avec la France en tant que nation cadre.³⁸

Par ailleurs, la France participe à tous ces projets, et la Finlande dans plusieurs d'entre eux. De plus, l'Agence a lancé des propositions pour de nouveaux projets sur la

³⁸Ministère des Affaires étrangères de la France, Capacités militaires, Fiche ASD, Diplonet, février 2013; Ministère des Affaires étrangères de la France, note sur les projets AED, 2013; Ministère de la défense de la Finlande, notes 2012 ; European Defence Agency, Together for a stronger Europe (brochure), 2012

cybersécurité et sur les drones de surveillance qui représentent des domaines d'aux entre militaire et civil, et qui pourraient profiter du financement de la Commission. Les propositions viennent d'être validées pour la préparation par le comité directeur de l'Agence.

L'Agence a fait adopter un code de conduite de la mutualisation et du partage par les ministres de défense européens en novembre 2012 pour systématiser les efforts dans cette initiative. Néanmoins, le code reste relativement général, et sa mise en œuvre dépend de la volonté des Etats membres. Actuellement, l'Agence mène des discussions bilatérales avec eux pour faire le point sur sa mise en œuvre au niveau national en vue des préparatifs du Conseil européen.

Malgré ces résultats, le bilan de l'Agence est mitigé. En effet, elle ne peut répondre à sa mission et réaliser son entier potentiel que si les Etats membres s'investissent dans ses travaux et lui confient des projets. L'Agence continue d'être remise en question par certains Etats membres, notamment le Royaume-Uni. Ceci se traduit par la réticence vis-à-vis de son développement, notamment à la hausse de son budget annuel et de ses ressources. Son budget reste le même, 30,5 millions d'euros, pour la cinquième année consécutive.³⁹ Toutefois, le budget « ad hoc » en provenance des Etats membres pour les projets était supérieur, 33 millions d'euros en 2012. Le personnel de l'Agence est de 118 personnes.⁴⁰

L'Agence a montré l'intérêt d'être plus impliquée dans les projets et programmes réalisés dans la coopération bilatérale ou sous-régionale des Etats membres.

B) Coopération sous-régionale - Solution pour avancer la coopération européenne ou pas ? - Les exemples de Weimar/Weimar+, Lancaster House et la coopération nordique

La France entretient des liens privilégiés en matière de défense avec les deux autres puissances militaires européennes en termes de dépenses, l'Allemagne au niveau bilatéral et dans le cadre de la coopération de Weimar et le Royaume-Uni dans le cadre bilatéral du traité de Lancaster House. Le Royaume-Uni et l'Allemagne faisaient partie de la révision du nouveau Livre blanc français, et leurs représentants étaient bien associés au travail.

Le nouveau Livre blanc déclare que « La France partage des intérêts de sécurité avec tous les Etats membres de l'Union européenne et noue avec chacun des relations de défense appropriées ». Il constate également que les coopérations bilatérales doivent contribuer au développement de capacités mieux intégrées comme l'illustrent la coopération que la France a construit avec l'Allemagne ou le Royaume-Uni, ou celle entre les pays Benelux.⁴¹ De plus, le Président de la République Française a souligné dans son discours sur la politique de défense du 24 mai 2013 que la nécessité partagée

³⁹ de Poncins Etienne, *Le Traité de Lisbonne en 27 clés*, Nouvelle édition revue et augmenté, Editions lignes de repères, 2011

⁴⁰ European Defence Agency, Annual Report 2012

⁴¹ Livre Blanc, Défense et Sécurité Nationale, France, Direction de l'information légale et administrative, Edition numérique réalisée par le Ministère de la défense, le 29 avril 2013

de redresser les finances publiques invite à mutualiser des capacités, à prendre davantage d'initiatives et à s'appuyer sur les matériaux fabriqués en coopération. Il a fait référence à la coopération entre la France et le Royaume-Uni et entre la France et l'Allemagne. Il a ajouté que la France souhaite poursuivre des partenariats également avec la Belgique, l'Italie et l'Espagne, et associer les nouveaux membres de l'Union à cette démarche, comme la Pologne et les pays Visegrad. Selon le Président de la République, l'Europe de la défense doit concerner l'Europe entière.

Nous allons maintenant évoquer les exemples des coopérations de Weimar/ Weimar+, de Lancaster House, et finalement, la coopération nordique en matière de défense, et leurs liens et impacts à la PSDC.

1. Weimar - groupe lobby en faveur de la PSDC

Le triangle de Weimar - la France, l'Allemagne et la Pologne - s'est activé en faveur de la relance de l'Europe de la défense en 2010. Dans « la lettre de Weimar », les partenaires présentaient des propositions substantielles pour faire avancer la PSDC, notamment portant sur la coopération UE-OTAN, les capacités permanentes de planification et de conduite civilo-militaires, les groupements tactiques, et le développement des capacités militaires. A l'exception des capacités permanentes de planification et conduite - la ligne rouge du Royaume-Uni - les propositions étaient bien reçues et soutenues par les Etats membres. Par ailleurs en 2011 en solution de compromis, au lieu d'une structure permanente, un Quartier générale européen, était décidé d'activer un centre d'opération sur une base ad hoc pour les opérations PSDC dans la Corne de l'Afrique.

La coopération était élargie à Weimar + quand la France a organisé en novembre 2012 pour la première fois une réunion des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la défense de ces trois pays avec en plus l'Italie et l'Espagne pour renforcer cet effort. D'ailleurs, dans l'ensemble, ces cinq pays représentent la moitié des dépenses européennes en défense, ce que la France et le Royaume-Uni représentent à deux. L'objectif de cette réunion était d'élaborer des propositions sur la PSDC afin de préparer les prochaines échéances européennes sur les trois volets : les opérations et gestion de crise, les capacités et l'industrie. Ensuite effectivement, le Conseil européen s'est réuni en décembre pour lancer le processus des préparatifs, donc on peut dire que les propositions ont porté leurs fruits.

Sur le volet capacitaire, le groupe Weimar + rappelait qu'il était essentiel de continuer à développer les capacités stratégiques adéquates, en toute transparence et cohérence avec l'OTAN. Les différents efforts ont déjà abouti aux projets significatifs de mutualisation et de partage. Afin de renforcer cette coopération, les efforts à partir de deux pays européens, notamment sur des capacités à forte valeur ajoutée - l'espace, la défense antimissile balistique, les drones, le ravitaillement en vol, les capacités de transport aérien, le soutien médical aux opérations, la radio logicielle, etc. - demeureront primordiaux. Le groupe confirmait sa volonté de travailler ensemble et avec les autres partenaires européens afin de promouvoir les projets existants et futurs de la mutualisation et partage destinés à améliorer la disponibilité et l'efficacité des

capacités critiques européennes.⁴² L'exemple du Commandement européen de transport aérien (EATC) pourrait servir, selon le groupe, comme un modèle pour partager les capacités.

La coopération de Weimar + est qualifiée plus « européenne » et plus pertinente pour faire avancer la PSDC que Lancaster House, la coopération bilatérale entre la France et le Royaume-Uni. Son objectif est de renforcer les liens entre ces pays et d'appeler les autres partenaires à se joindre aux efforts communs en matière de défense. Selon les estimations, les résultats sont surtout dans les positionnements politiques avec peu de résultats concrets pour l'instant.⁴³ Par exemple, le groupement tactique composé des trois pays de Weimar était en alerte lors de l'éclatement de la crise malienne, mais incapable d'être déployé. La non-utilisation des groupements tactiques révèle que le développement capacitaire européen n'a pas vraiment atteint tous ses objectifs. Néanmoins, les groupements tactiques seraient un sujet qui mériterait un mémoire entier. La position allemande lors de l'opération de la Libye était un autre révélateur des divergences au sein du groupe de Weimar.

Parfois, il peut être constaté que la coopération entre la France et le Royaume-Uni se déroule plus facilement au niveau pragmatique, malgré les différentes visions stratégiques sur l'Europe de la défense.

2. Lancaster House - bilatéralisme à contre-courant

L'histoire de la coopération franco-britannique date de l'année 1992 avec une commission mixte sur les questions de politique et de doctrine nucléaire, suivie par le Sommet de Saint Malo en 1998, et puis les accords de Lancaster House en 2010. Ces dispositifs ont progressivement mis en place une coopération étroite en matière de défense entre les deux pays. Ce partenariat bilatéral est facilité par une « intimité militaire ». Les deux pays se ressemblent en termes de taille de l'armée et de capacité d'engagement à l'extérieur. Effectivement, la France et le Royaume-Uni sont les pays européens les plus proches en opérations militaires avec une vocation mondiale ce qui stimule leur intérêt de parler également des questions liées aux capacités et au renforcement industriel.⁴⁴

Les accords de Lancaster House comprennent des domaines hautement sensibles comme le nucléaire, les missiles et les drones, la cybersécurité, le développement de programmes conjoints, la création d'installations communes et des transferts réciproques de technologie. Les autres domaines de coopération sont la création d'une force expéditionnaire commune inter-armée et une force aéronavale d'attaque intégrée.⁴⁵ Dans les accords, il s'agit surtout d'un traité de coopération juridique et pragmatique afin d'identifier des synergies opérationnelles et industrielles.⁴⁶

⁴² Weimar +, Réunion des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la défense d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie et de Pologne, Déclaration, Paris, le 15 novembre 2012

⁴³ Gros-Verheyde Nicolas, La relance nécessaire du triangle de Weimar, Bruxelles2 Blog, août 8, 2012

⁴⁴ Gros-Verheyde Nicolas, Développer l'Europe de la Défense et dénouer l'imbricatio de Lancaster House, Bruxelles2 Blog, sept 3, 2012

⁴⁵ Fontaine Pascal, *L'Union européenne - Histoire, institutions, politiques*, Editions du Seuil, Nouvelle édition, 2012

⁴⁶ Institut des Hautes Etudes de Défense National (IHEDN), Lancaster House, Lettre de Weimar – un second souffle pour l'Europe de la défense, Publication Synthèses et Interventions de Table ronde, le 6 janvier 2012

Du point de vue économique et militaire, la coopération franco-britannique paraît réaliste et pertinente. La coopération permet de renforcer la performance capacitaire de chaque Etat dans une situation de contraintes budgétaires. Par exemple, une perspectives de 500 millions d'euros d'économies sur 5 ans dans la coopération nucléaire, sur les porte-avions, une possibilité de pouvoir disposer en permanence, à partir de 2016 de 2 porteurs interopérables, mais avec des surcoûts importants pour l'harmonisation des avions. De plus, le développement des drones, de la guerre des mines navales et des satellites pourrait permettre des économies jusqu'à 30% à condition d'une harmonisation des besoins et choix techniques, et une rationalisation industrielle.⁴⁷

Du côté opérationnel, le point de convergence le plus important était la coopération opérationnelle lors de l'intervention militaire en Libye où la France et le Royaume-Uni ont conjointement mené 80 % des raids aériens (avec l'appui des américains).⁴⁸ De plus, il y a un progrès considérable au niveau du rapprochement institutionnel, avec les réunions régulières entre les ministres de la défense, et des fonctionnaires et officiers de différents niveaux. Les préparatifs pour la force expéditionnaire commune en vue de 2016 sont en cours avec des exercices conjoints.⁴⁹

Cependant, cette coopération bilatérale est critiquée par les autres partenaires européens de la France. Ainsi la question se pose d'une éventuelle ouverture de l'accord aux autres européens, du moins partiellement. L'Allemagne a déjà marqué son intérêt à participer au projet de drone. Cela ne se fera naturellement qu'avec l'accord du Royaume-Uni qui préfère le bilatéral et ne s'intéresse pas autant à la coopération sous un chapeau européen.⁵⁰

Sinon, les liens au développement de la PSDC sont relativement faibles contrairement à Saint Malo qui était décisif pour faire progresser cette politique. Dans le Sommet de Saint Malo, pour la première fois les dirigeants de ces deux pays ensemble se déclaraient favorables à la mise en œuvre complète et rapide de la politique étrangère et de sécurité commune, et affirmaient qu'il était de la responsabilité du Conseil européen de décider le développement progressif d'une politique de défense commune.⁵¹ Lors des accords de Lancaster House les deux pays ont pourtant rappelé leur soutien continuels aux objectifs et à la mise en œuvre complète des décisions prises en décembre 2008 par le Conseil européen, et encouragé tous les membres de l'Union européenne à développer leurs capacités militaires, civiles et civilo-militaires.

Après le binôme franco-britannique, nous allons finalement nous tourner vers les pays nordiques pour voir quel est le modèle de la coopération nordique dans le domaine de la défense.

⁴⁷ Perruche Jean-Paul, « Les Etats-Unis et le traité de défense franco-britannique », Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, site du Ministère de la défense, mise à jour 14/5/2012

⁴⁸ Pflimlin Edouard, "La coopération militaire franco-britannique progresse à petits pas", Le Monde.fr, 02.12.2011

⁴⁹ Gomis Benoit, France-UK Defence Cooperation and Mali, Chatham House, www.chathamhouse.org, 31 January 2013

⁵⁰ Gros-Verheyde Nicolas, « Développer l'Europe de la Défense et dénouer l'imbroglio de Lancaster House », Blog Bruxelles2, sept 3, 2012

⁵¹ du Réau Elisabeth, « Saint-Malo, 4 décembre 1998. Un tournant dans l'histoire des relations franco-britanniques? » Institut Pierre Renouvin, le 6 octobre 2009

3. Modèle nordique NORDEFECO - modèle de référence?

L'histoire de la coopération en matière de sécurité et défense entre les cinq pays nordiques – la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande - date des années 1960 de la coopération dans les opérations onusiennes. La coopération était élargie au domaine du développement des capacités militaires en 2008. La proximité géographique, l'environnement sécuritaire partagé et les fonctions, les objectifs et les cultures similaires des forces armées des pays nordiques facilitent une coopération étendue⁵², malgré des choix stratégiques différents. En effet, la Finlande et la Suède font partie de l'UE, mais pas de l'OTAN, le Danemark fait partie des deux, et la Norvège et l'Islande font partie de l'OTAN, mais pas de l'UE. D'ailleurs, la Norvège a un accord de coopération avec l'Agence européenne de défense, mais le Danemark n'en fait pas partie.

Une impulsion supplémentaire était donnée par le « Rapport Stoltenberg » en 2009 qui contenait plusieurs propositions concrètes afin de renforcer la coopération nordique en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Par conséquent, un accord qui organise la coopération « Nordic Defence Cooperation » (NORDEFECO) était signé par les ministres de la défense en 2009. Les dernières années, la coopération s'est encore approfondie grâce à une forte volonté politique, ainsi qu'un soutien populaire. De plus, les défis actuels des forces armées en termes budgétaires et coûts du matériel sont partagés par les cinq pays.

Les cinq domaines de la coopération NORDEFECO sont: le développement stratégique, les capacités militaires, les ressources humaines et l'éducation, l'entraînement et les exercices, et les opérations. La force particulière de la coopération nordique se trouve dans la souplesse du format et le choix libre de la participation aux projets par chaque pays. En pratique, la coopération est effectuée entre deux ou trois pays nordiques ou dans le cadre de l'UE ou de l'OTAN; par exemple dans l'opération FIAS en Afghanistan, ou dans le projet de participation de la Finlande et la Suède à côté de la Norvège aux exercices dans le cadre de la surveillance aérienne islandaise en 2014, ou bien le groupement tactique nordique de l'UE (« Nordic Battle group, NBG »). NORDEFECO est en général cité comme un exemple d'une coopération régionale efficace.

Sur les capacités, les pays nordiques ont établi une liste des projets de capacités prioritaires (le pays en charge entre parenthèse), par exemple: infrastructure informatique (Suède), ISR – Intelligence, Surveillance, Reconnaissance (Norvège), C-IED (Finlande), système logistique combiné conjoint (Finlande), surveillance terrestre (Norvège), surveillance aérienne (Suède), etc. L'ouverture de ces projets aux autres pays reste à décider entre les pays membres du NORDEFECO. Le principe de cette coopération est d'éviter les duplications et d'œuvrer d'une manière transparente vis-à-vis de l'UE et de l'OTAN. La Finlande souhaite travailler au sein de l'UE en tant que groupe nordique. Le projet sur la surveillance maritime mise en œuvre au sein de l'Agence européenne de défense est un exemple d'une contribution nordique.

Dans les capacités, le potentiel dépasse souvent la seule acquisition de matériels et peut porter également sur le système de soutien logistique, la formation, l'entraînement, etc. Par exemple, la Suède et la Norvège ont développé ensemble un système qui porte

⁵² Ministère de la défense de la Finlande, notes, 2013

sur l'acquisition de pièces d'artillerie pour l'armée de terre. Dans le domaine aérien, la Finlande a acheté le système sol-air norvégien ce qui permet de standardiser des systèmes et d'obtenir des effets économiques à long terme. Toutefois, tous les projets n'aboutissent pas forcément à un succès. Les ambitions nordiques sur l'achat commun de l'hélicoptère NH90 afin de peser dans les négociations n'ont pas abouties en raison de besoins techniques divergents. Cela montre que les spécificités nationales restent importantes, et la volonté politique ne suffit pas pour réussir dans les coopérations. Il faut également une volonté au niveau des acteurs en charge de la mise en œuvre.⁵³

Il existe d'autres exemples de coopérations sous-régionales, comme entre les pays du Benelux et les pays Baltes, mais l'objectif de ce mémoire était de se concentrer sur ces trois initiatives, et leurs impacts sur l'Europe de la défense, notamment sur le plan capacitaire. Chacune de ces formes de coopération représente des spécificités et objectifs différents, mais l'efficacité économique et militaire, et le renforcement de l'interopérabilité sont les points communs. Le groupe Weimar est le plus « politique » et vise le plus directement à faire avancer la PSDC. Sur le plan opérationnel, il y a des difficultés de conjuguer les positions françaises et allemandes. Lancaster House reste surtout une initiative bilatérale grâce à la position britannique. Le futur montrera si elle connaîtra une évolution à cause du désengagement américain sur le plan européen. La nécessité d'un meilleur partage de fardeau avec les américains est une réalité pour tous ces pays. En général, les pragmatiques nordiques souhaitent travailler d'une manière transparente et ouverte vis-à-vis de l'UE (et de l'OTAN), et peuvent apporter une contribution utile par leur expérience.

Evidemment, favoriser des synergies entre ces groupes et faciliter leur ouverture aux autres partenaires européennes serait une solution souhaitable. Et là, les services de l'Agence européenne de défense peuvent être utiles. Le Conseil européen de décembre offre une opportunité d'encourager les groupes performants à approfondir leur coopération et mettre en valeur leurs résultats et contributions, également pour faire avancer les projets européens; en rappelant en même temps que l'ouverture de la coopération aux autres est de plus en plus importante. Peut-être le Conseil européen pourrait servir à convaincre davantage de pays à se joindre à ces efforts et aux projets communs au sein de l'AED. En fait, la mutualisation et le partage ne peuvent être véritablement efficaces au niveau européen que si toutes les ressources militaires des Etats membres sont prises en considération, et encore davantage pour éviter les incohérences capacitaires. De plus, pour lancer des nouveaux projets pour répondre aux futurs besoins capacitaires, il faut bien plusieurs pays pour partager les efforts et coûts. Maintenant, dans le domaine de développement des capacités, il faut déjà planifier et développer les projets capacitaires en visant les années 2030 et au-delà. L'Agence européenne de défense, quant à elle, a défini une vision qui s'étend à 2025. Au-delà des capacités en armements et équipements, le débat américain actuel souligne l'approche de « human-centric warfare », le facteur humain pour maîtriser les nouvelles technologies ce qui souligne l'importance de la formation, l'entraînement, etc. Eux aussi, ils seront essentiels dans les projets de mutualisation et partage. Finalement, il est important de se souvenir qu'il ne s'agit pas des capacités uniquement pour les opérations PSDC, mais des capacités militaires des Etats européens en général.⁵⁴

⁵³ Reinboth Christine, *Quel avenir pour la coopération nordique de défense?*, Ecole de guerre, 2010

⁵⁴ Biscop Sven, *Pool it, Share it, Use it: The European Council on Defence*, Policy brief n° 44, Egmont Royal Institute for International Relations, March 2013

CONCLUSIONS

Le Président du Conseil européen, Herman van Rompuy, dans son discours lors de la conférence annuelle de l'AED, a exprimé son inquiétude non pas sur la PSDC, mais sur l'état de la défense en Europe. Il a ainsi voulu souligner l'importance du sujet. La question des capacités militaires est un élément fondamental pour que l'Union européenne puisse jouer son rôle sur la scène internationale.

Selon les conclusions de la conférence annuelle de l'Agence européenne de défense, et sur la base de mes entretiens pendant le stage, les conditions préalables pour la coopération en matière de capacités sont **la volonté politique, les moyens financiers et une solide base industrielle** (européenne) - pour simplifier un sujet complexe. En fait, le projet sur le ravitaillement en vol regroupe tous les éléments nécessaires : une volonté politique, un besoin capacitaire, les moyens financiers et la base industrielle (EADS). Néanmoins aujourd'hui, il y a des inquiétudes sur ces trois paramètres. De plus, il faudrait achever une mutation du mode de pensée pour remplacer le réflexe national de souveraineté par un réflexe de coopération dans le domaine de la défense. Cette évolution pragmatique peut être poussée par l'austérité financière.

Dans le contexte économique persistant, la coopération est plutôt devenue une nécessité qu'une option. Comme un expert de haut niveau finlandais le dit dans son rapport sur la coopération « mutualisation et partage » : il est préférable de disposer d'une souveraineté partagée sur plusieurs choses, que d'une souveraineté entière sur rien. Désormais, même les plus puissants Etats européens ne sont plus capables de disposer de l'ensemble des équipements et systèmes d'armes nécessaires pour des opérations de haute intensité de gestion de crise. Les solutions sont cherchées à travers la coopération, comme par exemple la France et le Royaume-Uni dans le cadre de Lancaster House. En même temps, les Etats-Unis montrent de plus en plus d'attentes envers les alliés européens et pour leur capacité de prendre la responsabilité d'opérations de gestion de crise.

1. Volonté politique - point de départ

La première condition, la volonté politique, reste primordiale. On peut en voir une certaine évolution par petits pas au fur et à mesure des avancées institutionnelles et opérationnelles. En décembre, le Conseil européen montrera finalement l'état d'esprit et le niveau de volonté des Etats membres. Les enjeux sont élevés le sujet étant à l'ordre du jour au plus au niveau, et d'une manière la crédibilité de l'UE dans ce domaine stratégique est en jeu.

Certes, il y a toujours des différentes visions stratégiques sur l'Europe de la défense et l'OTAN au sein de l'Union, mais pourraient-ils trouver une voie commune sur un meilleur partage de fardeau entre les Alliés et un rôle renforcé des européens ? Les atlantistes, eux aussi, pourraient voir les bénéfices d'un rôle renforcé de l'Europe au sein de l'OTAN, le fameux « pilier européen » consolidé. Pour les « idéalistes », l'Europe est connue pour son approche globale et son « soft power », mais pour compter véritablement au niveau mondial, il faut également disposer d'une capacité de « hard power ». On peut se rappeler de la doctrine de « Big sticks » de Roosevelt. Incontestablement, l'approche globale comporte aussi le volet militaire.

2. Moyens financiers - quelles solutions?

Sur la deuxième condition, il est vrai que les perspectives sur les moyens financiers disponibles ne sont pas très prometteuses à court et moyen terme. Cependant, les coupes budgétaires ne devraient pas aboutir à des replis nationaux, mais encourager une coopération accrue en matière de capacités. De plus, l'Europe a des moyens ensemble pour peu que les efforts en dépense soient mieux coordonnés et harmonisés.

En fait, la coopération entre deux ou plusieurs pays est un élément considérable dans le débat actuel portant sur les capacités militaires. La coopération bilatérale et la coopération sous-régionale est identifiée comme une solution. Le changement au niveau européen pourrait se faire à travers les coopérations régionales qui soient ouvertes et élargies aux autres partenaires, le cas échéant. En effet, la coopération en matière de défense est souvent plus facile avec les voisins, ou entre les pays qui partagent des similitudes politiques, ambitieuses, opérationnelles, culturelles, etc. Il est plus naturel de mutualiser des capacités stratégiques avec des partenaires qui partagent les mêmes objectifs et la même politique, et qui consacrent une part équivalente de leur budget à la défense.⁵⁵ La coopération peut se faire d'une manière souple dans des formats variables selon les projets, comme dans l'exemple nordique. Cependant, il faut assurer la transparence de ces projets vis-à-vis de l'UE et des Etats membres, et éventuellement une plus grande ouverture aux pays intéressés. L'Agence européenne a proclamé son intérêt d'être impliquée dans les projets bilatéraux ou régionaux. Néanmoins, il est compréhensible que dans les domaines sensibles, la coopération bilatérale ou restreinte soit souvent préférée, par exemple avec la cybersécurité. La coopération structurée permanente reste une option dans le domaine des capacités, mais pour l'instant il y a des réticences politiques à former un groupe de défense au sein de l'Union (type Eurogroupe).

Finalement, il n'est pas possible d'imposer la coopération, mais il serait utile de créer des incitations, y compris financières et fiscales dans cette optique. Le Président Herman van Rompuy a suggéré que les économies faites dans les budgets de défense soient réinvesties à la défense. Les éléments nouveaux intéressants, évoqués lors de mon stage, étaient la question de l'exemption de la TVA pour l'achat groupé européen et la question d'une structure d'acquisition européenne qui favorisera l'industrie européenne. Par ailleurs, un mécanisme de l'exemption de la TVA existe déjà pour la recherche. En Europe, pour l'instant la Belgique est le seul pays dont la réglementation permet d'acheter hors taxe (s'agissant des aéronefs).

L'AED détient déjà des outils utiles pour améliorer la coopération capacitaire. Le code de conduite de la mutualisation et le partage, à condition qu'il soit mis en œuvre par les Etats membres, pourrait contribuer à la rationalisation des efforts capacitaires. La mise à jour du plan de développement capacitaire fournira des futures orientations et priorités sur le plan capacitaire. Il est important de prendre en compte qu'il s'agit de futurs investissements de la défense de l'Europe et à sa capacité d'agir sur le plan militaire en avenir, à souligner lors du Conseil européen. Effectivement, il y a des attentes d'obtenir du Conseil européen les arbitrages de haut niveau sur la priorité de défense. Le domaine auquel les Chefs d'Etats seront peut-être encore plus sensibles est l'industrie de défense européenne pour son impact à la croissance économique et l'emploi.

⁵⁵ Brousse Didier et al., *Autonomie stratégique ou défense européenne - Vers les capacités partagés*, Collection des chercheurs militaires, Ès Stratégies Éditions, 2008

3. Industrie européenne de défense - heure de vérité

Le message de l'industrie de défense lors de la conférence annuelle de l'AED était clair, la base industrielle européenne (BITDE) est sérieusement menacée par les effets des coupes budgétaires et par le manque de perspectives de grands programmes et projets concrets. Comme le Président d'EADS Thomas d'Enders l'a dit: « l'industrie tient un choix à faire, on peut faire autre chose ». C'est pour cela que la Communication de la Commission européenne sur les industries de défense est très attendue. Ce domaine appartient à la compétence de la Commission, donc elle aura des moyens et des instruments pour agir. Les trois grands pays européens, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont des grands enjeux industriels en question. Sur le volet industriel, l'AED a préparé une liste des technologies critiques qu'il fallait maintenir en Europe. Notamment dans ces domaines prioritaires, il était nécessaire de stimuler la base industrielle et utiliser pleinement les différents instruments de la Commission. Dans ce contexte, il faut rappeler que les négociations de libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis débiteront prochainement. Le secteur de la défense n'est pas mentionné explicitement dans le mandat qui vient d'être adopté. Il y a certainement, des craintes et des opportunités concernant l'inclusion de ce secteur dans les négociations.

4. Futur de l'Agence européenne de défense

Sur le rôle de l'Agence européenne de défense, en général, la conclusion peut être tirée qu'elle possède davantage de potentiel, même sans augmentation de son budget avec le financement de projets et de programmes par les Etats membres et, dans les technologies duales, avec des possibilités de financement par la Commission. Par ailleurs, la dualité civilo-militaire est un fait, et peut offrir des solutions supplémentaires de financement (par exemple, dans les domaines de satellites, drones, cyber-défense). Visiblement, l'Agence a déjà pu consolider son rôle au cours du processus des préparatifs du Conseil européen étant en charge du volet capacitaire, et contribuant aux initiatives sur les deux autres volets en préparation. En pratique, sa visibilité et son efficacité seront renforcées au cours des programmes et projets réussis. Il est possible que les ressources de l'Agence soient évoquées dans le cadre des discussions au Conseil européen de décembre, mais actuellement la position britannique a resté ferme. De plus, le contexte économique n'est pas propice pour une augmentation. Un appel aux Etats membres à contribuer aux projets et à renforcer de la coopération avec la Commission dans les domaines duaux seront les pistes les plus probables pour faciliter le travail de l'Agence.

5. Coopération renforcée entre l'Union européenne et l'OTAN - exigence évidente

La coopération et la coordination entre l'UE et l'OTAN est un enjeu important dans le domaine des capacités. Elles devraient jouer des rôles complémentaires. Le fait que 21 Etats membres de l'UE sont aussi membres de l'OTAN, et les autres partenaires de l'OTAN, signifie qu'il y a une coordination des efforts au niveau national. Le site de l'OTAN déclare la vocation des alliés de renforcer le partenariat stratégique avec l'UE par la coopération pratique dans les opérations, par les consultations politiques, et par la coopération dans le développement des capacités pour réduire au minimum les doubles emplois et maximiser le rapport coût-efficacité dans le climat d'austérité

économique actuel. Le groupe UE-OTAN sur les capacités fonctionne afin de veiller à ce que les efforts de l'OTAN et de l'UE en matière de développement capacitaire soient cohérents et synergiques. Il est important de renforcer la coopération entre l'Agence européenne de défense et ACT (Allied Command Transformation) dans les initiatives « mutualisation et partage » et « défense astucieuse ». Entre autres questions, les intérêts communs contiennent les insuffisances capacitaires dans les domaines de la lutte contre les engins explosifs improvisés et du soutien médical.

6. Capacités militaires - pour quoi faire?

Enfin, il faut revenir à la question de base: pourquoi les capacités militaires européennes sont nécessaires et importantes, pour faire quoi avec qui dans le contexte de l'Europe de la défense? Sur le rôle de l'Europe, la définition de la stratégie européenne de défense reste générale en faisant référence à la responsabilité de la sécurité internationale. La consigne du Conseil européen pour décembre était dans les mêmes lignes, mais soulignait la capacité de l'Europe de promouvoir ses intérêts. Le défi consiste à formuler les priorités pour l'utilisation de l'outil militaire européen dans la gestion de crise en fonction des intérêts vitaux européens et des objectifs de la PESC. L'analyse pertinente des intérêts stratégiques et des potentielles menaces contre elle de Sven Biscop identifiait trois responsabilités prioritaires : la paix et stabilité dans le voisinage, la contribution à la sécurité maritime mondiale (car 90% du commerce européen se fait par voie maritime), et la contribution au système de sécurité collective des Nations unies. La définition des priorités n'exclurait pas d'intervenir dans d'autres domaines, mais aiderait à encadrer la planification et la préparation, pas uniquement pour l'outil militaire, mais pour une approche globale naturellement.⁵⁶

En fait, un processus par les think-tank européens pour produire un rapport sur une nouvelle stratégie globale de l'Union européenne vient d'aboutir à la publication du rapport « Towards a European global strategy - Securing European influence in a changing world ». Le rapport identifie six priorités européennes pour qu'elle puisse garantir sa paix, sa prospérité et ses valeurs : le développement économique et social européen, la paix, un voisinage démocratique qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit, la durabilité environnementale et accès aux ressources naturelles, les barrières minimales aux flux globaux des gens, idées, produits et services et les systèmes efficaces et justes de la gouvernance aux niveaux régional et global. Les propositions sur les objectifs stratégiques, les instruments et les capacités sont dérivées de ces priorités.⁵⁷

De plus, l'idée d'un livre blanc européen a été mise en avant pour sortir de « l'ambiguïté constructive » de la PSDC. Un modèle pragmatique d'un livre blanc pourrait marcher mieux que les efforts précédents qui ont échoué à cause des ambitions dogmatiques incompatibles avec les intérêts stratégiques et industriels des Etats membres. L'objectif plus pragmatique d'un livre blanc sera de définir des termes d'utilisation des outils militaires européens, ses missions à remplir et un modèle capacitaire européen cohérent et rationnel. Ce modèle permettra de mutualiser les capacités et supprimer les

⁵⁶ Biscop Sven, *And What Will Europe Do? The European Council and Military Strategy*, Policy brief n° 46, Egmont Royal Institute for International Relations, May 2013

⁵⁷ Silvestri Stefano (et al.), *Towards a European global strategy - Securing European influence in a changing world*, May 28, 2013, www.europeanglobalstrategy.eu

doublons capacitaires.⁵⁸ Le nouveau livre blanc français a dans ce cadre une position positive sur un livre blanc européen à terme pour définir plus clairement les intérêts et les objectifs stratégiques de l'Union, ainsi que pour exprimer une vision partagée.

Enfin, il y a la dimension démocratique. Il est intéressant de voir quelles sont les positions des citoyens européens vis-à-vis de la PSDC. Dans le sondage d'Eurobaromètre de printemps 2012, 24% de personnes interrogées considéraient que l'UE leur apporte la paix. De plus, l'idée que la « la voix de l'UE compte dans le monde » était partagée par 64% de personnes. 48% de personnes avaient « le sentiment d'être plus en sécurité parce que leur pays est membre de l'UE », contre 46% qui ne le sentaient pas. Le soutien à la PSDC était assez élevé 71%, et plus que le soutien à la Politique étrangère et de sécurité commune (61%).⁵⁹ Pourtant, dans un sondage antérieur, seulement 6% considéraient que l'UE est une puissance militaire (cf. 45% considérait qu'elle est une puissance économique). Les résultats sont plutôt rassurants sur un soutien populaire. Plus de communication et de pédagogie seront certainement utiles.

De toute façon, le momentum est là au Conseil européen en décembre. Il serait souhaitable d'avoir des résultats à la fois stratégiques et concrets, c'est-à-dire sur les futures orientations et sur la forme des projets communs, comme le ravitaillement en vol. C'est un projet emblématique pour lequel il faut tout mettre en œuvre en vue de sa réussite. De plus, il serait important de fixer un nouveau rendez-vous pour assurer un suivi au Conseil européen. En effet, le Conseil européen de décembre ne représente que le début du processus. Pour atteindre des résultats, certes un accord entre les grands pays est nécessaire, mais il ne faut pas oublier le rôle des petits pays pour renforcer le soutien au développement de la PSDC et de son volet capacitaires.

⁵⁸ Maulny Jean-Pierre, *L'Union européenne et le défi de la réduction des budgets de défense*, Les Notes de l'IRIS, 2010

⁵⁹ Eurobaromètre, Standard 77, Printemps 2012

BIBLIOGRAPHIE

Sources institutionnelles et officielles

Assemblée Nationale, *Rapport d'information déposé par la Commission des Affaires européennes sur la relance de l'Europe de la défense*, N°911, le 9 avril 2013

Conseil européen, Action commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense

Conseil européen, Conclusions, II. Autres points 20.–25. 12–13 décembre 2012

Eurobaromètre par TNS Opinion & Social, Standard 77, Printemps 2012

European Defence Agency, Annual Report 2012

European Defence Agency, European Defence Matters, Annual Conference of the European Defence Agency, 21 March 2013 - Brussels (conference brochure)

European Defence Agency, European Defence Matters -magazine, Issue 01, May-July 2012

European Defence Agency, Together for a stronger Europe (brochure), 2012

Livre Blanc, Défense et Sécurité Nationale, France, Direction de l'information légale et administrative, Edition numérique réalisée par le Ministère de la défense, le 29 avril 2013

OTAN, Communiqué de presse (2012) 064 du Sommet de Chicago, le site de l'OTAN, 21 mai 2012

Traité sur l'Union européenne (modifié par le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007)

Union européenne, Stratégie européenne de sécurité - Une Europe sûre dans un monde meilleure, Bruxelles, le 12 décembre 2003

Weimar +, Réunion des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la défense d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie et de Pologne, Déclaration, Paris, le 15 novembre 2012, site du Ministère des Affaires étrangères de la France

Ouvrages académiques

Dumond Jean-Michel, Setton Philippe, *La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*, réflexe Europe, La documentation Française, 1999

Fontaine Pascal, *L'Union européenne - Histoire, institutions, politiques*, Editions du Seuil, Nouvelle édition, 2012

de Poncins Etienne, *Le Traité de Lisbonne en 27 clés*, Nouvelle édition revue et augmenté, Editions lignes de repères, 2011

Racch Aurélien (dir.), *Le Traité de Lisbonne - De nouvelles compétences pour l'Union européenne?*, L'Harmattan, 2012

Articles scientifiques

Dumoulin André, Struys Wally, "Confit libyen et crise de l'euro: conséquences sur l'Europe de la défense", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 29–36

Lefeez Sofie, "L'Europe de la défense, la solution aux problèmes budgétaires actuels?", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 37–40

Lelong, Gilles, "Relancer l'Europe de la défense: la voie du fédéralisme", *Revue Défense Nationale*, n°750, 2012 mai, 25–28

Orosco Perrin, Cats Julien, "Le Traité de Lisbonne: Un tournant pour l'Europe de la défense", *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n°520, juillet-août 2008, p. 420–431

Productions des centres d'analyse et think-tanks, articles et blogs

Biscop Sven, *And What Will Europe Do? The European Council and Military Strategy*, Policy brief n° 46, Egmont Royal Institute for International Relations, May 2013

Biscop Sven, *Pool it, Share it, Use it: The European Council on Defence*, Policy brief n° 44, Egmont Royal Institute for International Relations, March 2013

Brousse Didier et al., *Autonomie stratégique ou défense européenne - Vers les capacités partagés*, Collection des chercheurs militaires, Ès Stratégies Éditions, 2008

Dumoulin André, *Les citoyens face à la défense européenne*, Europe Vision 6, Ifri-Bruxelles, Novembre 2010

Faugère Jean-Marie, « Europe de la défense: mutualisation de moyens et partage capacitaire », Blog RP Défense, *Revue du web industrie de défense*, Nov. 2012

Gomis Benoit, *France-UK Defence Cooperation and Mali*, Chatham House, www.chathamhouse.org, 31 January 2013

Gros-Verheyde Nicolas, « Développer l'Europe de la Défense et dénouer l'imbroglio de Lancaster House », Blog Bruxelles2, sept 3, 2012

Gros-Verheyde Nicolas, *La relance nécessaire du triangle de Weimar*, Bruxelles2 blog, août 8, 2012

Institut des Hautes Etudes de Défense National (IHEDN), Lancaster House, Lettre de Weimar - un second souffle pour l'Europe de la défense, *Publication Synthèses et Interventions de Table ronde*, le 6 janvier 2012

Kehoane Daniel, *Strategic Priorities for EU Defence Policy*, Notre Europe, Jacques Delors Institute, Policy Paper 63, February 2013

Kempin, Ronja, *How to maintain hard capabilities in times of budget cuts?*, Notre Europe, Jacques Delors Institute, Policy paper 66, February 2013

Kempin Ronja et al., *Turning away from CSDP? Franco-British Bilateralism in Security and Defence Policy*, SWP Comments 30, November 2010

Lefeez, Sophie, *Toujours plus cher? Complexité des armements et inflation des coûts militaires*, IFRI Laboratoire de Recherche sur la Défense, *Focus stratégique* n°42, février 2013

Liberti Fabio, *La dépense en matière de défense en Europe: peut-on faire mieux sans dépenser plus?*, Notre Europe, Policy Paper 46, 2011

Maulny Jean-Pierre, *L'Union européenne et le défi de la réduction des budgets de défense*, Les Notes de l'IRIS, 2010

Perruche Jean-Paul, « Les Etats-Unis et le traité de défense franco-britannique », Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, site du Ministère de la défense, mise à jour 14/5/2012

Pflimlin Edouard, « La coopération militaire franco-britannique progresse à petits pas », Le Monde.fr, 02.12.2011

du Réau Elisabeth, « Saint-Malo, 4 décembre 1998. Un tournant dans l'histoire des relations franco-britanniques? » Institut Pierre Renouvin, le 6 octobre 2009

Reinboth Christine, *Quel avenir pour la coopération nordique de défense*, Ecole de guerre, juin 2010

Silvestri Stefano (et al.), *Towards a European global strategy - Securing European influence in a changing world*, May 28, 2013

Thonier Jean-Paul, le séminaire sur la Politique de sécurité et défense commune, à l'ENA, le 7 mai 2013

Witney Nick, *Where does CSDP fit in EU Foreign policy?*, Notre Europe, Jacques Delors Institute, Policy paper 64, February 2013

Zone Militaire, « La Défense britannique doit s'attendre à de nouvelles coupes budgétaires », www.opex360.com, le 10 mars 2013

Zone militaire, « La hausse du budget allemand de la Défense », www.opex360.com, le 24 novembre 2012

Zone militaire, « La Suède souhaite établir un pacte de défense nordique », www.opex360.com, 1 février 2013

Comptes rendus et entretiens

Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, comptes rendus, télégrammes et notes (2012, 2013)

Ministère des Affaires étrangères de la France, compte rendus, télégrammes, notes et texte du Diplonet (intranet) (2013)

Ministère de la Défense de la Finlande, notes (2012, 2013)

Entretiens à Bruxelles avec des interlocuteurs français et finlandais au sein de représentations permanentes française et finlandaise auprès l'UE, à l'AED et au Service européen pour l'action extérieure (SEAE), 21–26 mars 2013

Sites internet consultés

Agence européenne de défense, www.eda.europa.eu

European Air Transport Command (EATC), eatc-mil.com

Ministère des Affaires étrangères de la France, www.diplomatie.gouv.fr/fr

Ministère de la Défense de la Finlande, www.defmin.fi

Ministère de la Défense de la France, www.defense.gouv.fr

NORDEFECO, Nordic Defence Cooperation, www.nordefco.org

OTAN, www.nato.int/cps/fr/natolive/index.htm

Service européen pour l'action extérieure (SEAE), eeas.europa.eu/index_fr.htm

SIPRI Stockholm International Peace Research Institute, www.sipri.org

Towards a European global strategy 2013, www.europeanglobalstrategy.eu

Zone militaire, éditeur Lagneau Laurent, www.opex360.com

LISTE DES ACRONYMES

A400M	Avion de transport militaire européen par Airbus
ACT	Allied Command Transformation/ Commandement allié Transformation
AED	Agence européenne de défense
BITD	Base industrielle et technologique de défense
BITDE	Base industrielle et technologique de défense européenne
CED	Communauté européenne de défense
C-IED	Counter Improvised Explosive Devices/ Contre les engins explosifs improvisés
CMUE	Comité militaire de l'Union européenne
CSP	Coopération structurée permanente
EADS	European Aeronautic Defence and Space Company
EATC	European Air Transport Command/ Commandement transport aérien européen
EATF	European Air Transport Fleet/ Flotte de transport aérien européen
EUFOR Tchad/RCA	Opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine
EUNAVFOR Atalante	Opération navale de lutte contre la piraterie maritime de l'Union européenne au large de côtes somaliennes
EUTM Mali	Mission de formation militaire de l'Union européenne au Mali
ISR	Intelligence, surveillance et reconnaissance
MARSUR	Surveillance maritime
NBG	Nordic Battle group/ Groupement tactique nordique de l'Union européenne
NH90	Hélicoptère militaire européen de transport
NORDEF	Nordic Defence Cooperation/ Coopération nordique de défense
OCCAR	Organisation conjointe de coopération en matière d'armement
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
R&D	Recherche et Développement
R&T	Recherche et Technologie
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SESAR	Single European Sky ATM Research
UE	Union européenne